

## Thème 4 – Les échelles de gouvernement dans le monde de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours)

### Question 1 – L'échelle de l'Etat-nation

## Chapitre IX

### Les mutations de la gouvernance française depuis 1946

**Problématique :** *quels sont les missions et les moyens de l'Etat dans un monde en pleine transformation ?*

## Introduction

### L'impulsion du GPRF de 1944 à 1946

**L'Etat providence :** conception de l'Etat poursuivant un objectif de protection sociale pour les citoyens et de redistribution des richesses.

La faillite de l'Etat français durant la Seconde guerre mondiale impose de refonder les bases d'un nouveau régime politique. A la Libération, le **GPRF** (Gouvernement Provisoire de la République Française) se constitue autour du général De Gaulle et pose les jalons des futures politiques publiques.

- Face à une économie exsangue et un territoire en partie dévasté, la priorité est de redémarrer la production. Le Gouvernement provisoire intervient, dans le cadre d'une politique volontariste, en **nationalisant** les secteurs vitaux de l'économie (énergie, banques, transports).
- La création de l'**ENA** (Ecole Nationale d'Administration) en 1945 est le prélude à la réorganisation de la haute fonction publique et à la reconstitution d'un corps de hauts-fonctionnaires compétents.
- La même année, les membres du GPRF décident de fonder la **sécurité sociale**, inspirée du programme du **CNR** (Conseil National de la Résistance, voir doc 1).

Au moment où la guerre se termine enfin, les bases d'un **État-providence** sont posées : le nouvel Etat français a pour vocation de devenir le principal acteur de la nation.

## I L'évolution des structures institutionnelles depuis 1946

### A L'expérience parlementariste sous la IV<sup>e</sup> République

**Bicamérisme (à deux chambres) :** système parlementaire dans lequel le pouvoir législatif est réparti entre deux assemblées.

**SMIG (Salaire minimum interprofessionnel garanti) :** salaire horaire minimum autorisé en France.

- En **1946**, une nouvelle Constitution est rédigée afin de créer un régime politique capable de mener à bien la reconstruction du pays. Malgré les réserves de De Gaulle et d'une partie des électeurs, la IV<sup>e</sup> République est proclamée.

Organisée sur le modèle parlementaire, elle confère une grande importance au pouvoir législatif, divisé entre l'Assemblée nationale et le Conseil de la République (**bicamérisme**). Le pouvoir exécutif est détenu par le président de la République et le président du Conseil (chef du gouvernement). La présidence de la République est en fait cantonnée à une simple fonction de **représentation** : élu par l'Assemblée, ses pouvoirs sont très réduits.

Les deux présidents successifs de la IV<sup>e</sup> République, Vincent Auriol (1947-1954) et le pâle René Coty (1954/1959) restent en retrait des décisions politiques. Le président du Conseil, véritable détenteur de l'exécutif, est responsable devant l'Assemblée qui l'investit et investit son gouvernement (**doc 2**).

- Cette pratique du pouvoir entraîne une forte **instabilité politique** durant toute la IV<sup>e</sup> République : les gouvernements se font et se défont au gré des fragiles coalitions parlementaires. En 12 ans, le régime connaîtra vingt-trois gouvernements dont le plus long durera seulement seize mois.  
Si les débuts de la IV<sup>e</sup> République voient se former une coalition assez large pour gouverner (la "Troisième force", **doc 3**), les guerres de décolonisation d'Indochine (1946/1954) et d'Algérie (1954/1962) exposent rapidement les faiblesses du régime.
- Surtout, la IV<sup>e</sup> République se heurte à l'opposition tenace des **communistes** (PCF) qui adoptent une position pro-soviétique mais aussi à celle de la formation **gaulliste** (RPF) qui critique "le régime des partis". Cette instabilité politique fait émerger un fort sentiment anti-parlementariste illustré par les succès électoraux du parti poujadiste (droite populiste) à la fin des années 1950.
- En **1958**, l'inefficacité du régime à régler le **problème algérien** précipite sa chute et son remplacement par la Ve République. Le bilan de ces années est pourtant loin d'être négligeable : en dépit de l'instabilité chronique des institutions, le rôle de l'Etat s'est consolidé au travers des politiques publiques.  
La **reconstruction**, financée par le Plan Marshall et supervisée par le Commissaire au plan **Jean Monnet**, est menée à bien dans un souci de modernisation du système productif. Le choix de la collaboration européenne est affirmée avec la création de la CECA en 1951, puis par le **Traité de Rome** (1957) pour lequel la France joue un rôle majeur. Sous l'éphémère mais remarquable gouvernement **Mendès France** (1954/1955), la guerre d'Indochine prend fin et la décolonisation pacifique d'une partie des colonies est préparée.  
Les gouvernements successifs sont en fait restés fidèles au développement d'un Etat-providence, en poursuivant la vague de nationalisations et en légiférant sur les rémunérations (mise en place du **SMIG** en 1950). Le nouvel Etat français a renforcé ses prérogatives et continue son expansion.

## **B L'affirmation du chef de l'Etat dans les institutions de la Ve République**

---

**Article 49-3** : article de la Constitution qui permet au gouvernement de faire passer une loi sans la soumettre au vote de l'Assemblée.

**SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance)** : se substitue au SMIG en 1950.

- Se présentant comme le seul recours possible face à l'insoluble crise algérienne, De Gaulle est désigné en 1958 président du Conseil par l'Assemblée nationale qui l'autorise à modifier la constitution. Le général proclame alors la **Ve République** : la nouvelle constitution renforce considérablement le **rôle de l'exécutif**

(doc 4).

Dans le nouveau régime taillé sur mesure pour De Gaulle, le président de la République devient la véritable clef de voûte des institutions politiques : doté de pouvoirs très larges, il est le chef des armées, peut dissoudre l'Assemblée, et à la possibilité de s'adresser directement à la nation par **référendum**.

Le 1<sup>er</sup> ministre, nommé par le président, peut dorénavant légiférer par ordonnances sans passer par le vote de l'Assemblée (**article 49-3**). Si le régime reste parlementaire et bicamériste (Assemblée et Sénat), le pouvoir exécutif conduit réellement "la politique de la nation".

En 1962, De Gaulle accroît fortement la légitimité présidentielle en organisant son élection par **suffrage universel direct**. Les Français, soulagés par les accords d'Evian, adressent un vrai plébiscite à la politique gaulliste lors des élections de 1962 (**doc 5**).

- Sous De Gaulle (1958/1969) et son successeur Pompidou (1969/1974), le développement de l'Etat-providence se poursuit (1960 : nouveau franc ; 1970 : **SMIC**).
- L'élection de Valérie Giscard-d'Estaing en 1974 marque cependant une rupture avec la politique gaulliste menée jusqu'alors. Le nouveau président, issu de l'ENA, impose un style plus libéral sur les questions de société : sous son septennat, l'avortement est autorisé, ainsi que le droit de vote à 18 ans. Mais dès sa prise de fonction, Giscard-d'Estaing est confronté à une situation économique très difficile (choc pétrolier) qui le mène à alterner les politiques de **relance** (gouvernement Chirac) et de **rigueur** (gouvernement Barre).

## C La décentralisation, une réforme des institutions qui illustre l'érosion de l'Etat ?

---

**Les collectivités territoriales** : structure administrative française prenant en charge les intérêts de la population d'un territoire : régions, départements, communes et COM.

- A partir de 1981, la gauche arrive au pouvoir pour la première fois dans l'histoire de la V<sup>e</sup> : quelques mois d'euphorie, la dure réalité économique s'impose de nouveau au gouvernement, qui doit mener une politique de rigueur.
- Ces difficultés engendrent une importante **instabilité politique** durant les deux décennies suivantes, puisque ni gauche ni droite ne parviennent à résoudre la crise. De 1981 à 2007 en effet, la majorité change à chaque élection législative. Les présidents Mitterrand et Chirac (1995/2007) doivent composer avec une Assemblée hostile et sont obligés de mettre en place des gouvernements de "**cohabitation**" (les trois "cohabitations" : 1986/1988 ; 1993/1995 ; 1997/2001).
- Si les styles de gouvernement diffèrent en fonction des personnalités présidentielles (distance de Mitterrand et Chirac, "hyperprésidence" de N. Sarkozy), les écueils restent les mêmes : la crise économique impose à l'Etat des économies de fonctionnement. Ainsi, la réforme des institutions débute en 1982 avec les lois de **décentralisation**. Ce choix marque un **tournant** dans le rôle de l'Etat qui n'avait cessé de s'étendre depuis 1946. Celui-ci abandonne sa doctrine centralisatrice pour aménager une nouvelle forme de gestion administrative : celle des **collectivités territoriales**, qui s'émancipent des pouvoirs des préfets. En 2003, cet élan est conforté avec le transfert aux collectivités de nouveaux pouvoirs : celles-ci récupèrent l'autonomie budgétaire et de nouvelles compétences appartenant jusqu'alors à l'Etat (transports, lycées...). Ce mouvement de décentralisation est justifié par la volonté de mieux répondre aux besoins des popu-

lations mais aussi par souci d'économies. Le désengagement de l'Etat est aussi mis en œuvre par la vague de privatisation à partir de 1986, ou l'abandon du service militaire en 1997. L'État français, qui avait connu une **expansion continue** depuis 1946, semble s'éroder face à la persistance de la crise économique et l'intégration de plus en plus poussée à l'Union Européenne.

## II Les acteurs de la décision publique

### A Les citoyens, détenteurs de la souveraineté nationale

---

La participation des citoyens à la vie publique se manifeste essentiellement par l'**engagement électoral**. Les citoyens sont appelés aux urnes lors des différents scrutins qui forment la représentation nationale, régionale et locale.

La participation effective est diverse.

- Si l'élection présidentielle est toujours très fortement suivie au vu de l'importance du chef de l'Etat dans les institutions de la V<sup>e</sup> République (20 % d'abstention en moyenne, 15 % en 2007), les autres scrutins connaissent des taux de participation beaucoup plus faibles : les taux d'abstention atteignent **40 %** aux législatives de 2012 (20 % en 1958) et avoisinent les 60 % pour les élections européennes. Ce phénomène de l'**abstention** croissante est dû au désintérêt pour les affaires publiques, leur complexité, l'éloignement du pouvoir et sa désaffection. L'abstention devient de plus en plus un acte politique.
- L'ensemble des élus en France sont ainsi issus du suffrage universel direct, à l'exception des sénateurs désignés au suffrage indirect. Lors des questions considérées d'importance nationale, le peuple peut être appelé à se prononcer lors de **référendums**. Cette consultation populaire est décidée par le chef de l'Etat qui adresse ses questions directement au peuple, **arbitre suprême** de la nation, sans en référer au parlement. Plusieurs fois utilisé par de Gaulle dans sa pratique particulière du pouvoir, le référendum exige une incontestable popularité présidentielle car il légitime les choix du chef de l'Etat. Mais cette pratique s'avère politiquement délicate car le résultat peut sanctionner une politique gouvernementale globale plutôt qu'un avis populaire sur un sujet particulier. Après le référendum de 1969 qui désavoue de Gaulle, ses successeurs sont plus prudents. Mitterrand organise le référendum de 1992 sur l'intégration européenne (Traité de Maastricht), puis Chirac consulte les Français pour la modification du mandat présidentiel (2000 : quinquennat). Mais le rejet en 2005 du Traité européen que le parti présidentiel soutenait inflige un camouflet à la politique gouvernementale. En fait, la pratique du référendum apparaît surtout comme une opportunité stratégique plus qu'une véritable expression démocratique. En 1992, le référendum est abaissé au niveau local avec les **référendums communaux à valeur consultative**. Plus aucun référendum à l'échelle nationale ne s'est tenu depuis 2005.
- La participation citoyenne se manifeste enfin par la **mobilisation de rues**. Les motifs en sont divers selon les **enjeux sociaux, politiques ou sociétaux**. L'expression populaire se traduit très souvent sous forme de grèves. Certaines manifestations ont pu rassembler une part importante de la nation. En 1968, près de 9 millions de grévistes sont recensés en France. Cette ampleur a forcé le gouvernement à prendre en compte les revendications populaires : à la suite des accords de Grenelle, le SMIG est revalorisé à 35 % et les salaires augmentés en moyenne de 10 %. En 1995, les manifestations rassemblent près de 2 mil-

lions de personnes contre le Plan Juppé ; en 2006, 3 millions de manifestants défilent contre le Contrat Première embauche, mobilisation émaillée de graves incidents.

Les enjeux politiques mobilisent aussi largement la société française : lors du second tour de l'élection présidentielle de 2002, 2 millions de personnes manifestent pour dénoncer les succès électoraux du Front National.

## B Les élites administratives

---

**Conseil d'Etat** : organisme qui conseille le gouvernement dans la préparation des lois et juge les litiges liés aux administrations publiques.

**Cour des comptes** : institution de contrôle des dépenses publiques de l'Etat et de la sécurité sociale.

**Inspection générale des Finances** : département du ministère de l'Economie qui exerce un contrôle et une mission de conseil envers les organismes publics.

- De 1958 à 2007, le nombre de fonctionnaires n'a cessé d'augmenter. Les agents de la Fonction publique, qu'ils travaillent directement pour l'Etat, pour les collectivités territoriales ou dans le milieu hospitalier représentent en 2007 près de **5,5 millions d'emplois**.
- Parmi ces agents, les **hauts-fonctionnaires** forment l'élite du personnel administratif. A l'origine des décisions administratives, les membres de la haute-fonction publique sont très souvent issus de l'ENA (**doc 1**). Leur tâche est d'organiser l'administration publique et de constituer un vivier spécialisé pour le fonctionnement des grands corps de l'Etat (**Conseil d'Etat, Cour des comptes, Inspection générale des Finances...**).
- Mais durant la V<sup>e</sup> République, la **porosité** s'est accrue entre les élites administratives et politiques en même temps que l'expansion de l'Etat. En 1958, 26 % des députés étaient fonctionnaires, 55 % en 1981, 50 % en 2007 (**doc 2**). Ces hauts-fonctionnaires appelés énarques forment une partie non négligeable du personnel politique : ainsi, le gouvernement désigné par le général de Gaulle en 1958 compte 8 hauts-fonctionnaires sur 14 ministres. Le gouvernement Jospin constitué en 1997 regroupe 7 ministres issus de la même promotion de l'ENA. Ces élites administratives participant aux affaires politiques ne sont généralement pas élues. Il s'agit surtout de spécialistes et de techniciens des affaires étatiques. Ce poids s'est rarement démenti dans les différents gouvernements successifs, du fait de l'appartenance de nombreux chefs d'Etat à l'Ecole nationale d'administration (**doc 3**).
- Une passerelle existe aussi avec la carrière économique. Le personnel administratif peut être appelé à diriger les grands groupes économiques nationaux (le "**pantouflage**", **doc 4**). Cette perméabilité des carrières génère parfois des **conflits d'intérêts**.

## C Les partis politiques au cœur des décisions publiques

---

Les partis constituent la principale source de recrutement des décideurs politiques. En fonction de leur obédience, ils infléchissent les politiques publiques. Les grandes orientations politiques sont élaborées au sein des partis, qui fournissent l'essentiel du personnel politique des assemblées et du gouvernement.

- Durant toute la IV<sup>e</sup> République, les clivages sont forts entre communistes et gaullistes en opposition presque constante aux coalitions instables constituées

au gré des circonstances entre gauche non communiste (socialistes de la SFIO, Radicaux...) et la droite non gaulliste (les démocrates-chrétiens, centristes...).

- Sous la V<sup>e</sup> République, les forces politiques se recomposent et connaissent une forte bipolarisation entre gauche et droite. Jusqu'en 1986, la gauche est dominée par le PCF et le PS, tandis que la droite est majoritairement constituée du RPR et de l'UDF. Mais à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le jeu politique se modifie avec l'effondrement électoral du PCF, l'apparition des partis écologistes et la montée de l'extrême droite incarnée par le Front National. L'audience électorale du FN s'est considérablement élargie jusqu'à devenir la seconde force politique du pays lors des élections présidentielles de 2002 (18 % des voix). Mais les deux partis majoritaires à gauche (PS) et à droite (RPR puis UMP en 2002) qui alternent l'exercice du pouvoir restent le principal vivier du personnel politique.

### III Les politiques publiques de l'Etat au service de la nation

#### A L'affirmation de l'Etat au travers des politiques publiques

---

**Le modèle keynésien** : politique économique inspirée par J. M. Keynes prônant lors des crises économiques une augmentation des dépenses publiques afin de relancer la consommation.

**Une nationalisation** : action qui désigne le rachat par l'Etat d'entreprises privées.

A la Libération, les dirigeants du GPRF développent une politique volontariste afin de reconstruire les structures économiques du pays. Inspiré par le **modèle keynésien**, le nouveau pouvoir politique français choisit de récupérer les leviers économiques et financiers du pays en **nationalisant** les acteurs stratégiques du système productif. Ainsi, l'Etat s'assure du contrôle de la banque de France et des principales banques privées (Crédit Lyonnais...), des compagnies de gaz et d'électricité (EDF-GDF), des mines, des transports (RATP, **doc 1**)... Cette reprise en main fait de l'Etat le principal investisseur du pays, son banquier et son industriel majeur durant plusieurs décennies. En adoptant le keynésianisme, l'Etat français devient un puissant incitateur au développement et à la modernisation de l'économie nationale. Sa politique monétaire est au service de l'expansion économique du pays : en 1960, l'entrée en vigueur du nouveau franc réaffirme la souveraineté monétaire de la France.

- Sur le plan social, le choix de l'Etat-providence étend l'intervention de l'administration dans le domaine de la santé, du travail, de l'éducation et de la **sécurité sociale**. Fondée par le GPRF en 1945, la Sécurité sociale doit assurer une protection plus générale à l'ensemble des Français (**doc 2**). Cette vocation sociale du nouveau régime républicain est soulignée dans le préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République : "la nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement". Pour atteindre cet objectif, de nombreuses mesures sont mises en place à partir de 1946 et durant toutes les décennies suivantes : la Sécurité sociale, la création du SMIG puis du SMIC, l'Assurance chômage (1958), le RMI (1988) et jusqu'à la récente mise en place du RSA montrent cette volonté de "**République sociale**".
- Durant toutes les **Trente Glorieuses**, les politiques publiques n'ont finalement cessé d'accroître le rôle de l'Etat en France. Ainsi, en réponse à l'urgence matérielle de l'immédiate après-guerre, l'Etat s'est emparé des différents leviers

économiques et financiers qui lui confèrent un **rôle majeur**. L'omniprésence de l'État et sa dimension sociale transforme profondément la perception de la société française à son égard.

## B La remise en question du rôle de l'État face à la crise et au processus d'intégration

**Les fonctions régaliennes** : terme désignant les tâches que l'État ne doit pas ou ne peut pas déléguer au secteur privé (défense, justice...).

**Une politique de rigueur** : politique économique visant à réduire les déficits publics.

La **crise des années 1970** marque la fin des Trente Glorieuses et le retour des difficultés économiques et sociales. Elle correspond à une profonde **remise en cause du rôle de l'État**. Dans le monde anglo-saxon, le choix d'une orientation ultra-libérale (déréglementation financière et libéralisation de l'économie sous les administrations Reagan et Thatcher) provoque un désengagement généralisé des États qui sont cantonnés à leurs **fonctions régaliennes**. Les théories keynésiennes sont abandonnées car l'État est de plus en plus ressenti non plus comme un remède mais comme un **obstacle à la prospérité économique**.

- En France pourtant, la politique instaurée par le nouveau président F. Mitterrand en **1981** prend le contre-pied de cette évolution en développant une politique économique et sociale audacieuse. Afin de juguler la crise et de relancer la croissance, une politique de **dépenses publiques** est mise en place sous le gouvernement Pierre Mauroy (1982/1984). Un nouveau processus de nationalisation est organisé dans les secteurs stratégiques (BNP Paribas, Saint-Gobain, Péchiney, Thomson... **doc 1**), tandis que sur le plan social sont instaurées plusieurs mesures comme l'augmentation des salaires, la baisse du temps de travail et l'octroi de la 5e semaine de congés-payés. En 1983,  $\frac{1}{4}$  des salariés français travaille dans le secteur public.
- Pourtant, malgré les efforts consentis par l'État, les résultats s'avèrent très décevants. Dès 1982/1983, le gouvernement est obligé de renouer avec une **politique de rigueur**. L'arrivée au pouvoir de **J. Chirac** lors de la 1ère **cohabitation** (1986/1988) apparaît comme un tournant dans la perception du rôle de l'État en France : le nouveau 1er ministre, hostile à une trop grande immixtion de la puissance publique dans l'économie, décide de rompre avec la tradition de l'interventionnisme étatique. Les déficits publics sont interprétés comme un "laxisme" dans la gestion des affaires et l'État apparaît comme un frein à l'économie. En **1986**, une grande vague de **privatisation** est menée à bien par le gouvernement de cohabitation. Ces réformes permettent finalement de relancer la croissance française : J. Chirac peut se targuer d'avoir ramené le taux de croissance à 4,5 % en 1988. Ce choix des autorités de désengager l'État des affaires économiques et financières du pays est maintenu durant les décennies suivantes, à des degrés divers en fonction des sensibilités politiques du pouvoir.
- Ce déclin du poids de l'État s'explique en parallèle avec l'**intégration toujours plus poussée à la mondialisation et au projet européen**. La libéralisation économique internationale décidée après la guerre afin de promouvoir le libre-échange avait déjà amenuisé le contrôle des États sur leurs frontières et leur levier monétaire (accords de Bretton Woods en 1944, accords du GATT en 1947 auxquels la France participe). Ce processus d'intégration à la mondialisation se renforce après les années 1970, notamment en 1995, avec l'adhésion à l'OMC.

- Au niveau européen, la France est un acteur majeur de la construction européenne dès la IV<sup>e</sup> République. Par le Traité de Rome en 1957, l'Etat français fait le choix d'intégrer une **union douanière** afin de former un **marché commun**. Le principe de la **libre circulation** des biens, des personnes et des capitaux voulu par la CEE marque un recul croissant de la souveraineté de l'Etat sur le contrôle de ses frontières. Mais la France conserve la mainmise sur les intérêts économiques qu'elle juge vitaux par le **Compromis de Luxembourg** en 1966 (vote à l'unanimité).

Le véritable tournant se situe au début des années 1990 : la formation de l'**espace Schengen** (1990) et surtout le **Traité de Maastricht** en 1992 (formation de l'Union Européenne) met en place un marché unique géré par l'instance **supranationale** de l'U-E. Cette nouvelle étape de l'intégration **transfert** les leviers économiques et monétaires jusque-là détenus par l'Etat français aux institutions européennes : la politique européenne organise l'harmonisation monétaire et budgétaire des pays membres afin d'instaurer la monnaie unique (préparée par le Serpent Monétaire Européen dès 1979, qui débouche sur l'instauration de l'euro en 1999). En 1997, le Pacte de stabilité impose un nouveau contrôle des institutions européennes sur les budgets nationaux (**doc 3**).

- Finalement, seule la **tradition sociale** de l'Etat en France persiste, puisque durant cette période de désengagement plusieurs mesures ont continué à être entreprises (RMI, 35 heures, RSA). Mais là aussi, la vocation d'Etat-providence semble devoir être remise en cause avec l'aggravation du déficit de la Sécurité sociale (**doc 4**), le problème de financement des retraites et l'explosion du taux de chômage.

Cet abandon croissant des prérogatives de l'Etat engendre de vives protestations issues de la classe politique et de l'opinion publique, tandis que les politiques de rigueur n'apparaissent pas concluantes pour relancer la croissance économique.

## C L'exception culturelle française

Depuis les années 1930 et le Front Populaire, l'Etat a mis en place une véritable **politique publique de la culture**, issue d'une longue tradition historique.

- Cette dimension culturelle est prise en compte lors de la refondation de l'Etat à la Libération. La culture est perçue comme un moyen de **refonder une communauté nationale unie par l'esprit**. Dans la Constitution de la IV<sup>e</sup> République, la culture occupe une place spécifique : " l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ". Ainsi, l'action gouvernementale se déploie : création des bibliothèques centrales et du **CNC** (Centre National de la Cinématographie, fondé en 1946) afin de protéger et promouvoir la production cinématographique française.
- L'importance accordée à la culture et à l'éducation ne se dément pas sous la V<sup>e</sup> République. En 1959 est créé le **Ministère de la Culture** à la tête duquel est nommé **A. Malraux**, résistant et écrivain proche du général De Gaulle. Pendant 10 ans, Malraux soutient les manifestations culturelles et organise la protection de l'immense patrimoine français (1962 : la loi Malraux recense 43 000 monuments historiques dont 14 000 sont classés).
- Si les critiques de **Mai 68** ont écorné l'idée d'un interventionnisme étatique, associé aux normes intellectuelles de l'élite, la politique culturelle connaît un nouveau souffle à partir de **1981**. Sous l'impulsion de F. Mitterrand et de son

ministre **Jack Lang**, le budget du ministère est augmenté, de nombreux événements populaires sont créés (fête de la musique, Journées nationales du patrimoine...) et une politique de grands travaux est menée (Louvre, BNF).

Sous le mandat Mitterrand, la culture apparaît comme un axe majeur de la politique gouvernementale.

- Mais en réalité, depuis Pompidou, tous les chefs de l'Etat français font œuvre de mécénat (Centre Pompidou, Musée d'Orsay, Quai Branly...). En France, l'Etat réglemente, subventionne et contrôle la culture. Malgré les critiques, le CNC permet une importante production française (3<sup>e</sup> mondiale) en dépit du poids écrasant d'Hollywood.

En 1996, des quotas sont mêmes imposés aux radios pour la diffusion de chansons francophones (40 %). A l'heure de la globalisation, l'interventionnisme de l'Etat en matière culturelle est aujourd'hui ressenti comme nécessaire et *plébiscité*.